

Dossier de candidature au Prix Charles Ritz 2019

AAPPMA DE PONTGIBAUD (63)

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Pontgibaud, « la Gibaldipontine » a été créée en janvier 1963 pour veiller sur un parcours d'environ 18 kilomètres de la rivière Sioule ainsi que ses tributaires aux environs de Pontgibaud, secteur également qualifié de « Haute Sioule ».



La vallée de la Haute Sioule est un ancien site minier, et non des moindres puisqu'il a été l'un des plus importants d'Europe (Source : BRGM). Les filons de plomb argentifère furent d'ailleurs exploités dès l'époque romaine, et ce jusqu'à la fin du XIXe siècle. Cette exploitation a marqué de manière importante et durable la Sioule. A tel point qu'aujourd'hui, 80 ans après la fermeture de la dernière exploitation, le problème de la gestion des vestiges et des résidus miniers n'est pas encore réglé. Actuellement, l'État a terminé de mettre en sécurité les anciens puits et galeries (60 au total). Mais il lui reste encore à traiter les quatre laveries minières ainsi que les immenses tas de résidus miniers, dont les doses importantes de plomb, cadmium, zinc et arsenic polluent toujours les eaux de surface. Notre AAPPMA veille au bon déroulement de ces travaux et nous avons des échanges réguliers avec la

D.R.E.A.L. pour s'assurer qu'ils perturbent le moins possible le fonctionnement de la rivière.

Malgré ce passé minier et son impact environnemental indéniable, la Sioule a longtemps bénéficié d'une aura nationale en ce qui concerne la pêche. Les truites abondaient, ainsi que le saumon jusqu'à Pontgibaud. Puis ce fût l'édification des barrages hydroélectriques de Queuille et des Fades qui ont constitué un obstacle infranchissable pour le saumon et quasiment éradiqué l'ombre commun présent sur la partie rivière. Comme si cela ne suffisait pas, un dernier barrage construit sur notre territoire en 1986. Et quel drôle de que celui d'Anschald. Sa singularité tient au fait qu'il n'est sur le lit de la rivière : une partie de la Sioule est captée à Pontgibaud et conduit sur près d'1 kilomètre par une canalisation souterraine. L'eau est retenue dans un barrage enrochement et se déverse à nouveau dans une canalisation jusqu'à une usine hydroélectrique plusieurs en aval de Pontgibaud. Nous distinguons donc le secteur de la prise d'eau de Pontgibaud, non impacté, et le secteur amputé d'une grande partie de son débit, notamment période la plus sensible pour la reproduction de la truite fario.



Barrage des Fades (Source : structurae)

alors
ont
aval de la
a été
barrage
pas situé

en
kilomètres
en amont
en aval,
l'hiver, la

Enfin, comme pour beaucoup de nos rivières françaises, les diverses pollutions domestiques, agricoles et industrielles ont petit à petit dégradé le milieu et conduit à une diminution notable de la qualité de la pêche. Depuis une dizaine d'années, le territoire halieutique de la Haute Sioule autour de Pontgibaud a donc sombré dans l'immobilisme, ne faisant plus rêver grand monde.

Alors, dans un élan d'espoir, quelques amoureux de cette Haute Sioule se sont rassemblés et sont partis à l'assaut de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA de décembre 2015, au cours de laquelle un tout nouveau bureau a été élu (cf. organigramme) avec une seule idée en tête, ambitieuse, celle de redonner ses lettres de noblesse à la Sioule ! ... ou tout du moins d'y contribuer !

Site internet de l'Aappma : <http://aappmapontgibaud.wixsite.com/lagibaldipontine>



Notre AAPPMA en quelques chiffres

Linéaire protégé et géré sur la Haute Sioule : 18 kilomètres (soit 36 kilomètres de berges)

Nombre de conventions de mise à disposition du droit de pêche signées :

2015 = 0 / 2019 = 91 (soit 67% du linéaire)

Nombre de cartes : 2015 = 120 / 2016 = 388 / 2017 = 458 / 2018 = 512

Nombre de gardes particuliers : 2015 = 1 / 2018 = 6 / 2019 = 6 + 1 en formation

Nombre d'administrateurs : 2015 = 7 / 2019 = 15

Nombre de bénévoles actifs : 2015 = 7 / 2019 = 35

Nombre de journées de travaux effectuées depuis 2016 : ~110 (hors CA, garderie, pêches électriques)

Protection des Milieux Aquatiques et Gestion Halieutique

En qualité d'AAPPMA, nos deux missions sont évidemment la protection des milieux aquatiques et la gestion halieutique. Mais pour nous, il n'est pas évident de les distinguer tant l'un ne va pas sans l'autre ! Nous présentons ici une partie des actions réalisées ou en cours depuis 2016, année de départ de notre mandat.

Conventions de mise à disposition des droits de pêche

Ce fût l'un de nos premiers chantiers, et, bien que très avancé, il n'est pas encore bouclé avec 84 conventions signées soit 65% de notre linéaire. Puisque ni la Fédération et ni la Préfecture n'étaient en mesure de nous fournir un document type, nous avons tout d'abord réalisé un document juridiquement conforme. Ce travail de recensement et de signature est indispensable car ce sont les propriétaires riverains qui sont seuls détenteurs du droit de pêche, il en va donc de notre légitimité. Et puis ce fût surtout l'occasion d'échanger avec eux à propos de leurs obligations et de les sensibiliser à la protection de la rivière. Ainsi, ce rapprochement nous a permis de faire passer des messages de prévention : limiter le piétinement des berges par le bétail, pratiquer des coupes raisonnées sur les arbres de la berge, limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les règles d'épandage et arrêter le stockage de fumier en bord de rivière, ...

Gestion patrimoniale stricte

Notre AAPPMA a longtemps déversé des truites juvéniles et adultes au mépris des recommandations du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.). Une des premières mesures prises en Assemblée Générale par la nouvelle équipe a donc été de suivre les préconisations fédérales, à savoir une gestion patrimoniale stricte, évitant ainsi les risques sanitaires et mettant en lumière la richesse de notre patrimoine naturel. Les avis de pêcheurs rencontrés par notre Garderie prouvent que nous avons eu raison et nombreux sont ceux qui nous racontent leurs belles sorties de pêche et une belle représentativité de toutes les tailles.

Taille Légale de la truite fario et Quota Journalier de salmonidés

En 2015, la taille légale de capture de la truite fario était fixée à 23cms par Arrêté Préfectoral. Or, l'étude scalimétrique menée par la Fédération Départementale démontrait que cette taille n'était pas suffisante pour garantir le respect du Code de l'Environnement, à savoir que tout poisson capturé doit avoir pu participer au moins une fois à la reproduction. Nous avons donc œuvré et obtenu sans trop de peine une augmentation de cette taille à 25cms selon un nouvel Arrêté Préfectoral. En revanche, c'est non sans peine que nous avons obtenu la diminution du quota journalier. Différentes rencontres avec la Fédération Départementale, puis avec la DDT et enfin avec le Sous-Préfet ont été nécessaires pour finalement faire entendre notre demande légitime de passer le quota de 6 à 4 poissons par jour afin de préserver notre précieux cheptel de truites sauvages. Pour la petite histoire, le quota était fixé à 6 pour l'ensemble du Département et nous avons donc créé un précédent ! L'année 2019 nous a confirmé comme pionnier et le quota de 4 poissons par jour a été retenu pour l'ensemble du département du puy de dôme.

Plan d'eau d'Anschald

Depuis le renouvellement du bureau notre équipe a œuvré pour que ce plan d'eau classé en 1ère catégorie soit déclassé en 2^{ème}. Nous avons obtenu le statut de « Pisciculture à Valorisation Touristique ». Ce statut nous permet de gérer dorénavant le plan d'eau à notre convenance avec un règlement particulier propre à ces lieux. Nous souhaitons avoir un écosystème équilibré et le manque de prédateurs nuisait à ce plan d'eau. La mise en Nokill intégral du brochet pour quelques années nous permettra de retrouver un équilibre piscicole conforme.



Parcours « Sans Tuer »

Jusqu'en 2015, la voix des pêcheurs sportifs n'avait pas été entendue par les élus de notre AAPPMA. Le changement complet du Conseil d'Administration a permis que cela soit désormais le cas. Ainsi, nous avons créé 2 parcours « sans tuer » en amont de Pontgibaud (d'environ 600m et 1700m, respectivement) et la création d'un 3ème parcours sur la partie aval de

notre secteur a été votée lors de l'Assemblée Générale de 2018 mais se heurte toujours à la signature des baux de pêche de certaine propriétaire.

Garderie

Nous considérons les gardes particuliers comme les gardiens de la rivière et de la pêche. C'est une mission essentielle de notre AAPPMA que d'organiser la surveillance de ce qui nous est le plus cher et de s'assurer du respect des règles par tous, pêcheurs, propriétaires et autres utilisateurs de la rivière. Depuis le changement de Conseil d'Administration en 2016, le nombre de gardes particuliers est passé de 1 à 6 sur notre secteur. Nous avons également organisé chaque année, conjointement avec la garderie fédérale, une action de formation à destination de notre garderie afin d'actualiser leurs connaissances et développer leurs compétences techniques (rédaction des PV, ...). En 2018 ce sont environ 390 contrôles qui ont été effectués par nos gardes sur notre linéaire.

Préservation des tributaires et recensement des frayères

Au début de notre mandat, nous nous sommes concentrés sur le principal problème déjà identifié par le Contrat Territorial et par l'équipe technique et scientifique de la Fédération Départementale, à savoir le « reméandrage du ruisseau de Mazayes dans le marais de Palou ». Ce dossier est toujours en cours, les travaux devant débuter en septembre 2018 ont finalement été reportés à l'automne 2019. Nous nous sommes ensuite penchés sur les problématiques potentielles liées à trois autres tributaires, les ruisseaux de Gelles et de Veysière sur la partie amont et le ruisseau de Villelongue dans les gorges. Sur ce dernier, deux seuils difficilement franchissables ont été aménagés en 2017, permettant à plusieurs couples de géniteurs de truite de remonter sur les 700 mètres rendus accessibles. Nous avons également été amenés à constituer un dossier pour l'effacement d'un seuil à hauteur de la RD986 dossier toujours en traitement au niveau des administrations. Ces premières réflexions nous ont finalement conduits à une prise de conscience plus générale quant à la rigueur dont nous devons faire preuve pour assurer la préservation de nos ruisseaux pépinières. Nous avons donc lancé des opérations concrètes comme le panneautage systématique des tributaires pour sensibiliser les pêcheurs et un recensement exhaustif des perturbations ayant permis d'établir une liste des actions à mener pour les années à venir.

Collaboration active avec le Contrat Territorial Sioule

Depuis notre prise de fonction, nous avons été en contact régulier avec l'Agent en charge de ce Contrat. En effet, de nombreux travaux concernaient notre secteur souhaitons être impliqués à divers niveaux. Récemment, nous avons rencontré un nombre d'élus locaux afin de militer pour la poursuite de ce Contrat Territorial dont sont fondamentales pour la restauration du milieu.



Technique et nous certain les actions

Collaboration active avec la DREAL pour la gestion des déchets miniers

Depuis 2015, la DREAL a lancé une campagne de travaux sur plusieurs sites en Sioule. Nous avons donc rencontré à de nombreuses reprises le responsable en ce dossier à la DREAL afin d'avoir connaissance des études d'impact et des choisies. Nous suivons également les travaux sur le site des « Rosiers » (voir photo dont la dernière tranche se déroule actuellement, et qui consistent à confiner sur milliers de tonnes de déchets qui jusqu'alors étaient lessivés par les pluies et ruisselaient jusque dans la rivière. L'ensemble des travaux prévus étant terminés nous continuons à surveiller ces sites

bord de charge de solutions plus haut), place des

Suivi du dossier « Station d'épuration communautaire »

Jusqu'à présent, la question du traitement des eaux usées dans la vallée de la Haute Sioule était un sujet épineux. Conscients des enjeux pour l'environnement, les élus locaux sont parvenus à s'entendre pour valider un projet ambitieux de raccordement et de traitement des eaux usées sur notre secteur. C'est donc avec une grande joie que nous avons appris la mise en service de cette station d'épuration au lieu-dit « Peschadoires ». C'est un dossier que nous suivions avec attention et nos gardes surveillent les rejets afin de prévenir une anomalie de fonctionnement.

Introduction de l'Ombre Commun

Nous avons pris la décision lors d'un vote à l'unanimité pendant l'AG de 2016 d'introduire l'ombre commun sur notre parcours. Le point de départ de cette décision vient du constat que ce poisson était historiquement présent dans la Sioule avant l'édification des deux barrages et que l'Homme a donc été à l'origine de sa disparition sur ce secteur. Un certain Mr MILLET écrivait ainsi en 1870 dans son livre " La culture de l'eau" (p258-259) à propos de l'ombre commun : « J'en ai vu prendre souvent, en grande quantité, dans le Lac de Genève et ses affluents, dans le Laignon, et la Sioule (Puy-de-Dôme) ... ». Sur les conseils techniques et scientifiques de la FD63, nous sommes donc partis sur un plan de déversement sur 3 ans pour l'implantation de l'ombre commun. Le premier déversement a eu lieu en juillet 2017 et le deuxième en juillet 2018. Le dernier déversement sera effectué cette année et nous surveillerons, dès l'année prochaine, les traces d'une reproduction naturelle. Les alevins sont fournis par la pisciculture fédérale qui maîtrise parfaitement la reproduction artificielle de ce poisson.

Panneautage, pose d'échelles et défrichage

Dès notre prise de fonction, nous avons décidé d'établir de bonnes relations avec les propriétaires riverains. Afin de faciliter le passage de clôtures par les pêcheurs, il a été décidé de construire et mettre en place une quinzaine d'échelles, entièrement financées par l'AAPPMA. Des panneaux informatifs ont également été installés au niveau des aires de stationnement et des entrées de propriétés rappelant des préconisations de « bon sens » sur le respect de ces propriétés. Enfin, grâce au « mini-tracteur » de l'un de nos gardes, nous avons procédé au défrichage des chemins d'accès à la rivière.



Partenariat avec l'ADAPT 63

Nous avons établi une convention de partenariat avec cette association d'aide aux personnes déficientes mineures. Les intervenants sont ainsi en charge, de façon mensuelle, de l'entretien des panneaux, des chemins d'accès, des parkings pêcheurs, d'accès à la rivière, etc.



Changement de nom de l'AAPPMA

Après un vote au conseil d'administration, nous avons souhaité changer le nom de notre société pour un nom plus cohérent au regard du territoire géographique couvert par notre parcours avec sept communes traversées. Nous souhaitons également un nom plus « rassembleur » afin de fédérer le plus largement possible les différents acteurs du secteur autour de nos projets. Dans un esprit démocratique, nous avons donc lancé une consultation auprès de nos adhérents et un nom a été retenue. Dès 2020 notre Aappma s'appellera : « A.A.P.P.M.A. DE LA HAUTE SIOULE »

Sensibilisation à la lutte contre les nuisibles (écrevisses)

Afin de sensibiliser le grand public à certaines problématiques liées aux espèces nuisibles qui touchent la Haute Sioule, nous avons essayé de proposer une manifestation originale ciblant les écrevisses invasives. Pour cela, nous avons mis sur pieds depuis 3 ans une journée « Pêche aux écrevisses qui rencontre un succès certain avec près de 80 participants. Nous utilisons les « Passe pêche » à 1€ et le prix ne rebutant pas les parents les enfants peuvent s'initier à cette pêche ludique.



APN

Notre AAPPMA participe financièrement depuis 2016 au maintien de l'Atelier Pêche Nature de la FD63.

Partenariat avec le Centre de Loisirs Intercommunautaire « les petits Volcans »



Lors de ces journées nous motivons nos « anciens » et recréons ce lien inter générationnel qui a la fâcheuse tendance de se perdre. Les parents n'ayant plus le temps d'emmener les enfants à la pêche, nos aînés leurs apportent les techniques et leurs souvenirs de pêche. Finalement ce sont deux générations complètement différentes qui s'accordent parfaitement et on peut lire le ravissement dans les yeux des enfants.



Vous souhaitant bonne réception de ce dossier, et dans l'espoir de votre visite pour une présentation plus détaillée de nos activités, veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Organigramme

Président = Jérôme ESBELIN

Vice-Président = Frédéric BLANCHARD

Trésorier = Michel BONNEFOI

Secrétaire = Pascal BOREL